

L'an deux mille quinze, le 28 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 21 septembre 2015

Présents : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Marie-Christine DEGAYE, Ludovic ROHART, Michèle ABELOOS, Didier BAERT, Isabelle DEREGNAUCOURT, Jacques LEMAIRE, Ingrid VERON, Nelly THIEFFRY, André PLUQUE, Marie-Josée MASSON, Anne-Sophie DEBERDT, Carine JOURDAIN, Jean-Pierre GUENOT, Nathalie GABRYELEWICZ, Michel PIQUET, Cathy LEFEBVRE, Christophe CIELOSKI, Joselyne ALLUITTE, Benoit BRILLON, Catherine LECOINTRE, Bernard DEBAILLEUL, Nadine CANTELOUP

Ont donné pouvoir : Frédéric SZYMCAK à Dominique BAILLY, Stéphanie LECONTE à Carine JOURDAIN, Frédéric DELANNOY à Michel PIQUET, Mélanie CHABRET à Benoit BRILLON, Francis LECOINTRE à Catherine LECOINTRE

Absents:

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Carine JOURDAIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Adhésions au SIDEN-SIAN
- 2/ Adhésion à la Guilde des Carillonneurs de France
- 3/ Abattement de la Taxe d'Habitation pour les personnes handicapées
- 4/ Convention TAP avec l'Oiseau Lyre, le B.C.O., l'Association « Avec et Pour le Mali », l'Association « La Concorde », le T.C.O.P., le Stade Orchésien et le R.C.P.O.
- 5/ Création d'emplois permanents au grade d'animateur dans le cadre des TAP
- 6/ Agenda d'accessibilité
- 7/ Convention de servitude ERDF/NOREVIE
- 8/ Rétrocession NOREVIE

Monsieur le Maire souligne que des questions du groupe « Orchies pour tous » sont parvenues le 1^{er} septembre dernier.

Adhésions au SIDEN-SIAN

A la demande du SIDEN-SIAN,

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer conformément à l'article L 5211-18 CGCT,

DONNE, à l'unanimité,

Un avis favorable à l'adhésion au SIDEN-SIAN :

1) De la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement collectif » sur tout le périmètre communautaire (communes d'Anizy Le Château, Bassoles-Aulers, Bourguignon-Sous-Montbavin, Brancourt-en-Laonnois, Chaillevois, Faucoucourt, Lisy, Merlieux-et-Fouquerolles, Montbavin, Pinon, Prémontré, Royaucourt-et-Chailvet, Susy, Urcel, Vauxaillon et Wissicourt),

2) De la Commune de Quiery-La-Motte (Pas de Calais) pour les compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvements, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « défense extérieure contre l'incendie »,

3) De la Commune d'Hendecourt-Les-Cagnicourt (Pas de Calais) pour les compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvements, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense extérieure contre l'incendie »,

4) De la Commune d'Auxi-Le-Château (Pas de Calais) avec transfert des compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvements, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine), « Assainissement collectif », « Assainissement non collectif » et « Gestion des eaux pluviales urbaines »,

5) A compter du 1^{er} janvier 2016, de la Métropole Européenne de Lille avec transfert de compétences « Eau potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvements, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine) sur le territoire des Communes de Baisieux, Bouvines, Chéreng, Deulemont, Emmerin, Erquinghem-Lys, Escobecques, Frelinghien, Hantay, Herlies, Houplin-Ancoisne, Illies, Marquillies, Noyelles-Les-Seclin, Péronne-en-Mélantois, Sailly-Lez-Lannoy, Sainghin-en-Mélantois, Salome, Vendeville, Verlinghem, Warneton, Wicres et Willems.

Adhésion à la Guilde des Carillonneurs de France

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADHERE à la Guilde des Carillonneurs de France pour une cotisation forfaitaire annuelle de 25 €.

Abattement de la Taxe d'Habitation pour les personnes handicapées

Monsieur Ludovic ROHART, Adjoint aux Finances propose de voter un abattement de 10% de la Taxe d'Habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides. Cet abattement vise à accorder une réduction d'imposition correspondant aux aménagements supplémentaires nécessaires à l'utilisation du logement. Il s'élève à approximativement 50 € par personne handicapée sachant que cet abattement toucherait une petite centaine de personnes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'abattement de 10% sur la Taxe d'Habitation en faveur des personnes handicapées ou invalides selon les conditions fixées par la loi.

Convention TAP avec l'Oiseau Lyre, le B.C.O., l'Association « Avec et Pour le Mali », l'Association « La Concorde », le T.C.O.P., le Stade Orchésien et le R.C.P.O.

Monsieur Christophe CIELOSKI, Conseiller Municipal chargé des Affaires scolaires et Activités périscolaires propose au conseil Municipal de renouveler les conventions avec les associations orchésiennes dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. Il souligne que l'Oiseau Lyre propose une diversité d'activités pour un montant annuel de 11 852€, le B.C.O. pour un montant annuel de 1 762,50 €, l'Association « Avec et Pour le Mali » pour un montant annuel de 1 230 €, la Concorde pour un montant annuel de 3 701,25 €, le TCOP pour un montant annuel de 3 666 € et le RPCO pour un montant annuel de 1 000 €. Le Stade Orchésien propose ses activités gratuitement.

Monsieur le Maire souligne que plus de 90 % des enfants participent aux TAP quels que soient les établissements. Il ajoute que chaque année, il y a des petits ajustements en fonction des activités et remercie tous les participants et les intervenants.

Madame Nadine CANTELOUP rappelle qu'à l'époque, il y a eu un débat non pas sur le contenu mais d'un point de vue politique. Elle souligne la baisse des dotations dans le budget et estime que la Commune paie pour des choses qui se font dans le cadre de l'Education Nationale. Elle estime que ce n'est pas aux Communes à payer pour l'Education Nationale. C'est selon elle, une remise en cause de l'égalité des enfants dans la mesure où il existe des inégalités au niveau des territoires sur ce plan.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du Groupe « Orchies pour Tous »,

APPROUVE les conventions avec l'Oiseau Lyre, le BCO, l'Association « Avec et Pour le Mali », l'Association « La Concorde », le TCOP, le RCPO et le Stade Orchésien dans le cadre des TAP et AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

- 5 -

Création d'emplois permanents au grade d'animateur dans le cadre des TAP

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer 13 emplois permanents au grade d'animateur dans le cadre des T.A.P. Ces emplois pourront être occupés par des agents recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, renouvelable une fois. En effet, les T.A.P. étant devenus des besoins permanents pour les collectivités, à compter du 1^{er} septembre 2015, il n'est plus possible de recruter des agents dans le cadre de contrats. Le planning de chaque CDD est annualisé du 1^{er} novembre 2015 au 31 août 2016 comme suit :

- 1 poste de travail de 2h15 par semaine
- 1 poste de travail de 3h15 par semaine
- 1 poste de travail de 3h50 par semaine
- 1 poste de travail de 4h00 par semaine
- 1 poste de travail de 4h00 par semaine
- 1 poste de travail de 4h15 par semaine
- 1 poste de travail de 10h15 par semaine
- 1 poste de travail de 15h30 par semaine
- 1 poste de travail de 16h35 par semaine
- 1 poste de travail de 17h20 par semaine
- 1 poste de travail de 17h35 par semaine
- 1 poste de travail de 23h40 par semaine
- Un poste de travail de 24h30 par semaine

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention du groupe « Orchies pour Tous »,

APPROUVE la création des 13 emplois permanents dans le cadre des T.A.P.

- 6 -

Agenda d'Accessibilité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reporter d'un an l'engagement de la Ville dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap), afin de finaliser l'analyse de l'état d'accessibilité actuel des immeubles accueillant du public. Il ajoute que cette possibilité est offerte par la loi du 5 août 2015, qui permet un délai supplémentaire pour la mise en accessibilité. Il rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose que tous les Etablissement Recevant du Public (ERP) soient accessibles, quel que soit le type de handicap. Il souligne que la Ville d'Orchies est engagée, depuis de nombreuses années, sur cette question et il ajoute que lors de cette réunion, le vote de l'abattement sur la Taxe d'Habitation en est un exemple. Il rappelle qu'Orchies est la première Ville du Douaisis à avoir créé une commission accessibilité et que dans tous les travaux sur la voirie ou dans les bâtiments, la prise en compte de l'accessibilité est mise en avant (toilettes de la Mairie par exemple).

Il ajoute que le report du dépôt de l'Ad'ap auprès des services de l'Etat se fait dans un souci de cohérence avec les autres projets de la Commune. Cela permettra entre autre, d'intégrer les projets concernant l'école maternelle et l'école annexe, d'établir des demandes de subventions au FIPH et d'avancer sur l'audit concernant la voirie.

Madame Nadine CANTELOUP estime que la commission accessibilité n'a jamais bien fonctionné et rappelle les problèmes liés au handicap de son ancien collègue élu lors du précédent mandat. Elle est ravie que la Majorité se préoccupe de ce point.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le report d'un an de l'engagement de la ville dans l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap).

Convention de servitude ERDF/NOREVIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention de servitude entre ERDF et la Société NOREVIE concernant les parcelles A 1345, A 1349 et A 2560 appartenant à la Commune dans le cadre de l'aménagement du Carnoy.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la convention de servitude entre ERDF et la société NOREVIE.

Rétrocession NOREVIE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la régularisation du transfert de propriété foncière dans le cadre de l'aménagement de la cinquième phase du projet du Carnoy selon le tableau ci-dessous :

Lot	Surface en m ²	Ancien n° de cadastre	Nouveau n° de cadastre	Observation
1	270	D 2662 p	D 2884	Cession à la Commune
2	82	D 2366p	D 2879	Cession à la Commune
3	179	D 2366 p	D2875	Restant propriété de NOREVIE
4	1582	D 2366 p	D 2876	Cession à la Commune
5	1575	D 2366 p	D 2877	Restant propriété de NOREVIE
6	347	D 2366 p	D 2878	Restant propriété de NOREVIE
7	2039	A 1305 p	A2712	Cession à la Commune
8	10	A 1305 p	A2709	Restant propriété de NOREVIE
9	375	A1305 p	A 2710	Restant propriété de NOREVIE
10	1190	A 1305 p	A 2711	Restant propriété de NOREVIE
11	109	D 2367 p	D 2880	Cession à NOREVIE
12	125	D 2367 p	D 2881	Restant propriété de la Commune

13	121	D 2367 p	D 2882	Cession à NOREVIE
14	46	A 1343 p	A 2716	Cession à NOREVIE
15	81	A 1343 p	A 2717	Restant propriété de la Commune
16	171	A 1343 p	A 2718	Cession à NOREVIE
17	43	A 1343 p	A 2719	Restant propriété de la Commune
18	573	A 1343 p	A 2720	Cession à NOREVIE
19	40	A 1306 p	A 2713	Cession à NOREVIE
20	26	A 1306 p	A 2714	Restant propriété de la Commune
21	30	A 1306 p	A 2715	Cession à NOREVIE
22	1	A 1344 p	A 2721	Cession à NOREVIE
23	192	A 1344 p	A 2722	Restant propriété de la Commune
24	1188	A 1344 p	A 2723	Cession à NOREVIE
25	244	A 1344 p	A 2724	Restant propriété de la Commune
26	1475	A 1344 p	A 2725	Cession à NOREVIE
27	30	A 2590 p	A 2731	Restant propriété de NOREVIE
28	38	A 2590 p	A 2732	Cession à la Commune
29	9	A 2535 p	A 2726	Cession à NOREVIE
30	180	A 2560 p	A 2728	Cession à NOREVIE
31	339	A 2560 p	A 2729	Restant propriété de la Commune
32	3385	A 2560 p	A 2730	Cession à NOREVIE

Monsieur le Maire souligne que le logement est une priorité de la Majorité Municipale au même titre que l'enseignement et la jeunesse.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la régularisation du transfert de propriété foncière entre la Commune et la société NOREVIE.

Monsieur le Maire souligne que la séance du Conseil Municipal va prendre fin avec les questions diverses posées par le groupe Orchies pour tous.

A la question sur le haut débit pour Orchies, Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit d'une compétence communautaire. Que ce soit la Communauté de Communes Pévèle-Carembault ou la Communauté Cœur d'Ostrevent, elles font partie de la même démarche accompagnée par l'institution régionale. Il informe qu'il n'y aura aucune incidence que ce soit d'un côté comme de l'autre pour favoriser l'arrivée du haut débit sur tout le territoire orchésien.

Monsieur Benoit BRILLON demande si la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent sera capable de réagir avec autant de réactivité que la CCPC quant à la date de la l'aménagement du haut débit pour les communes environnantes pour les particuliers.

Monsieur le Maire répond que ce soit la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent ou Pévèle-Carembault, les délais seront respectés.

Monsieur Benoit BRILLON pose la seconde question relative à un budget supplémentaire pour les besoins en matériel de la Ville dans la mesure où il a eu vent que lors d'une manifestation organisée par une association, cette dernière n'a pu avoir de matériel faute de matériel disponible.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire et souligne que toutes les associations sont accompagnées.

La séance est levée à 19 h 40

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Marie-Christine DEGHAÏE	
Ludovic ROHART	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jacques LEMAIRE	
Ingrid VERON	

Nelly THIEFFRY	
André PLUQUE	
Marie-Josée MASSON	
Anne-Sophie DEBERDT	
Carine JOURDAIN	
Jean-Pierre GUENOT	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Michel PIQUET	
Cathy LEFEBVRE	
Christophe CIELOSKI	
Joselyne ALLUITTE	
Benoit BRILLON	
Catherine LECOINTRE	
Bernard DEBAILLEUL	
Nadine CANTELOUP	
Frédéric SZYMCZAK (Procuration à Dominique BAILLY)	
Stéphanie LECONTE (Procuration à Carine JOURDAIN)	
Frédéric DELANNOY (Procuration à Michel PIUQUET)	
Mélanie CHABRET (Procuration à Benoit BRILLON)	
Francis LECOINTRE (Procuration à Catherine LECOINTRE)	